

**RESOLUTION**

**concernant le programme et la stratégie du Comité du Syndicat au sujet des pensions**

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle (première session), le 31 janvier 2002,

**RESOLU** à défendre les droits acquis en matière de pensions,

**INSTRUIT** par l'expérience,

**NOTANT** qu'un rapport visant à modifier le système de contributions et prestations de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU) sera présenté à la prochaine réunion du Comité Mixte de la Caisse,

**CONSTATANT** que certaines parties représentées au Comité Mixte souhaiteraient utiliser la discussion de ce rapport pour préconiser une baisse de fait dans la qualité des prestations voire même porter atteinte à certaine des principes de base du système,

**DEMANDE** au Comité de Syndicat d'œuvrer avec les représentants des participants auprès des instances de la Caisse afin que les intérêts du personnel soient défendus;

**DEMANDE** au Comité du Syndicat du personnel de prendre toutes mesures nécessaires en accord avec les autres syndicats et associations du personnel des organisations internationales du système des Nations Unies basées à Genève pour mobiliser le personnel (au besoin manifestations, débrayage ou grève, conformément aux Statuts du Syndicat) pour des actions visant à défendre les intérêts du personnel et, en particulier, la qualité des prestations de la Caisse des pensions.